

Passons en revue les institutions qui sont préposées, en France, aux intérêts agricoles.

Il y a : 1o *Le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.* Ce ministère fut créé en 1812, par Napoléon Ier.

La direction de l'agriculture est préposée au perfectionnement des procédés agricoles, à l'administration des écoles d'agriculture, des fermes-modèles, des écoles vétérinaires, à la préparation des lois et règlements concernant l'agriculture, à la distribution des secours et l'encouragement à l'étude et à l'application des lois relatives aux subsistances. Elle préside à tout ce qui a rapport aux associations agricoles, aux concours d'animaux de boucherie, aux comices régionaux d'animaux reproducteurs, d'instruments aratoires, de produits agricoles, enfin aux concours nationaux et universels.

2o *Le conseil général de l'agriculture.* Ses attributions consistent principalement à émettre des vœux au nom des sociétés d'agriculture. Il a été institué en 1819 : Il se compose de 100 membres, dont 86 sont choisis chaque année par le ministre de l'agriculture parmi les membres des chambres d'agriculture et 14 en dehors.

3o *Les Chambres consultatives d'agriculture,* établies depuis 1851, dans les chefs-lieux de département. Elles avisent le gouvernement sur les changements à opérer dans la législation relative aux intérêts agricoles. Les membres relèvent du préfet.

4o *Les sociétés d'agriculture* sont des associations libres qui se sont données pour tâche de discuter les théories agricoles, de perfectionner les méthodes et de traiter toutes les questions qui se rattachent à l'industrie agricole. Leurs statuts doivent être approuvés par l'autorité préfectorale.

5o *La société nationale et centrale d'agriculture,* a son siège à Paris. Elle s'occupe de tout ce qui est relatif au perfectionnement de l'agriculture et à l'amélioration de ses produits. Elle comprend 8 sections, en tout 52 membres. Elle compte des associés et des correspondants par toute la France et à l'étranger. Elle publie un bulletin mensuel de ses travaux, et chaque année un volume de mémoires et instructions.

6o *Les écoles d'agriculture et les fermes-modèles,* où l'enseignement de l'agriculture est organisé sur les bases les plus larges et confié à d'habiles professeurs.

\* \*

Notre conseil d'agriculture pourrait être la cheville ouvrière du département de l'agriculture, s'il voulait se mettre à la hauteur de sa tâche.

Il se compose de 21 membres nommés par la couronne et qui demeurent en place suivant bon plaisir.

Ils sont assujettis, dans l'accomplissement de leurs devoirs, à tous les ordres et à toutes les instructions du gouverneur.

C'est dire que cette corporation manque d'indépendance, et que la loi et les circonstances en font un instrument docile dans la main du ministre.

Le gouvernement s'est réservé ces nominations afin d'agrandir son patronage. Mais l'idée démocratique repousse ce système.

On devrait laisser le choix des membres du conseil d'agriculture aux sociétés d'agriculture. On devrait, au moins, décréter que les membres du conseil seraient pris parmi les directeurs des sociétés d'agriculture, ou que le président du bureau des directeurs en serait membre *ex-officio*.

Ce serait une espèce d'élection au second degré, bien supérieure au mode de nomination actuel.

La même remarque s'applique à la chambre des arts et manufactures, dont les membres relèvent directement de la couronne.

\* \*

Méditons ces phrases :

L'agriculture est la mamelle du pays.—SULLY.

L'agriculture est le premier métier de l'homme, c'est le plus honnête, le plus utile et par conséquent le plus notable qu'il puisse exercer.—J.-J. ROUSSEAU.

L'agriculture, qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens.—FÉNÉLON.

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.—BERNARDIN DE ST-PIERRE.

L'agriculture est le premier élément de la prospérité.—NAPOLÉON.

La classe des agriculteurs ne devrait-elle pas être la plus estimée de tous ?—MARMONTEL.

Chez toutes les nations, l'agriculture est la source la plus pure de la prospérité publique.—CHAPTAL.

\* \*

L'agriculture ! la colonisation ! Voilà deux mots, deux choses que nos hommes politiques ne devraient jamais perdre de vue.

L'avenir de notre chère province en dépend.

EDMOND LAREAU.

## AUX HOMMES DE BON SENS

(Suite)

OU IL N'Y A PLUS DE PAPE, OU SA CAUSE EST INTERNATIONALE

« Dès qu'il s'agit du moindre intérêt matériel, de la navigation du Danube ou de l'ouverture des détroits, de l'Egypte ou de la Tunisie, petits points sur la carte générale, aucune puissance n'a le pouvoir de décider seule : le concert européen est nécessaire. La Russie, après avoir soutenu une guerre difficile contre la Turquie, a dû soumettre au congrès de Berlin son traité de San Stefano, se résigner à une révision et renoncer à plusieurs des avantages si chèrement achetés. Quoiqu'il n'y eût en jeu à Tunis qu'un intérêt purement français, les Italiens ont rempli les chancelleries de lamentations et les journaux de fureurs de ce que le gouvernement français soit allé sans leur permission mettre de l'ordre sur notre frontière algérienne et éteindre un foyer incandescent d'hostilités. En même temps, ils trouvent naturel qu'en dehors d'eux, personne n'ait à opiner sur le régime organique d'une institution aussi vaste que la Papauté, et que quelques députés italiens, mandataires d'un peu plus de cent mille électeurs italiens, disposent légitimement, et sans qu'on ait mot à dire, du suprême pontificat, à l'indépendance duquel des milliers d'êtres humains répandus dans toutes les contrées du globe attachent la sécurité de leur foi et la paix de leur conscience ! On n'est pas plus incohérent. »

C'est en ces termes que M. Ollivier démasque et déjoue l'une des dernières manœuvres du gouvernement italien. A vrai dire, ce simple argument de bon sens pourrait suffire : il est frappant et s'impose. Le lecteur nous permettra cependant de le développer un peu : aux mensonges opposons la vérité et ne craignons pas de la répéter comme nos adversaires répètent le mensonge.

Nous procéderons avec ordre.

Le pape n'est pas libre ; il le dit et nous le savons. Dès lors les droits et les intérêts de tous les catholiques sont en péril. Y avons-nous pensé ? Chargé d'enseigner la foi et la morale, le pape atteint tout ce qu'il y a de plus intime et de plus noble dans l'homme. *Tanquam auctoritatem habens*, il dit : crois et moi, catholique, je m'incline et dis amen, eussé-je pour cela à sacrifier le fruit des recherches les plus pénibles, le travail d'une vie entière, la plus caressée de mes opinions. Quoi de surprenant à ce que le respect de moi-même et l'amour naturel de mes propres idées me rendent ombrageux à l'article de la liberté du pape ? Mais, ce n'est pas tout. Le pape de nouveau ouvre la bouche. Toujours avec une autorité qui n'admet pas de réplique, il me dit : fais ceci, évite cela ; il commande et à l'individu, et à la famille, et au citoyen, et aux peuples et aux rois. Et en morale comme en dogme, tout catholique, quel qu'il soit, prince ou sujet, père de famille ou enfant, est obligé de se courber devant l'autorité du pape et de tout sacrifier pour accomplir ses ordres. Et c'est après cela, qu'un Mancini voudrait faire croire au monde que la question pontificale est une question purement italienne !

Certes on en croit de belles de nos jours et de toutes les couleurs. Cependant la révolution elle-même a été, en dépit d'elle-même, forcée de voir cette vérité terrible pour ses projets. Elle a donné aux catholiques la fameuse loi des garanties comme une compensation pour le Pouvoir dont elle dépouillait le Souverain Pontife. Ces garanties de fait ne garantissent rien ; mais elles sont du moins un hommage rendu par l'usurpateur au droit sacré des catholiques, comme le sont aussi les affirmations incessantes par lesquelles les coryphées de la secte s'efforcent de faire croire au monde que l'autorité du pape est sauvegardée à Rome, qu'elle y est à l'abri de toute influence indue.

Conclusion : autant la liberté du pape lui est nécessaire pour enseigner et ordonner, autant elle l'est à tout catholique pour croire et obéir.

Mais il y a plus. Comme la papauté, instituée par l'Homme-Dieu, est une autorité religieuse, de même aussi la fin pour laquelle nous réclamons la liberté du pape est religieuse de sa nature. Le pouvoir temporel n'a jamais été pour le Souverain Pontife qu'une garantie terrestre de sa liberté, donnée par la Providence. Aujourd'hui la révolution lui a enlevé cette protection et a violé l'ordre de la Providence, c'est vrai, mais le droit reste là et la parole de Dieu ne passe pas. Plus de cinquante fois déjà, dans le cours de dix siècles, cet ordre providentiel a été violé ; mais toujours Dieu s'est plu à le rétablir et à punir ses violateurs d'une manière exemplaire. Ceci, c'est l'histoire qui l'enseigne et plus d'une de ses pages porte écrits en traits de feu le *Manè*, *Thécel*, *Pharès* des spoliateurs des papes. Avis à ceux qui prétendent avoir enseveli la souveraineté temporelle du pape à Rome et l'avoir ensevelie pour toujours !

Oui, malgré tous les sophismes par lesquels les incrédules et les épicuriens révolutionnaires cherchent à donner le change sur la question romaine, il n'est personne de bon sens qui ne la regarde comme une ques-

tion *politique* sans doute, mais comme une question *religieuse* avant tout.

Dès lors, je suis en droit de dire : la liberté du pape et par son but et par la protection divine dont elle a été entourée, est une question religieuse plus encore qu'une question politique : elle relève donc non de l'Italie seule, mais de tous les intéressés, je veux dire de tous les catholiques du monde et du pape tout d'abord.

Qui pourrait encore douter du caractère nécessairement international de la question romaine, n'aurait plus qu'à se fier au témoignage des hommes. Et certes, ici comme dans les arguments de raison, il trouverait l'évidence. Non seulement un libéral comme M. Em. Ollivier, mais un persécuteur, le prince de Bismark, mais les spoliateurs eux-mêmes le reconnaissent ouvertement.

Pour ce qui tient à M. Emile Ollivier, les paroles citées au commencement de cet article sont assez claires pour ne pas réclamer le développement. Non moins explicite fut le discours de M. de Bismark au Reichstag, discours auquel applaudit toute la presse officielle et officieuse de l'Allemagne et qui donna une fièvre ardente à l'Italie révolutionnaire entière.

Le gouvernement italien lui aussi a parlé, et, bien qu'aujourd'hui il semble l'avoir oublié, il a expédié en 1870 tant de notes diplomatiques sous la signature des Lanza, des Visconti Venosta et des autres ministres de la droite que le *Livre vert* en est rempli. Et ces notes, au reste soutenues de discussions, de discours et d'interpellations au parlement, que disent-elles ? que la question de la liberté du pape est réservée toute entière et qu'un jour les puissances étrangères seront appelées à la résoudre définitivement.

Promesses solennelles dont les gouvernements européens ont pris note et dont un jour, en dépit de Mancini et consorts, les uns ou les autres appelleront le roi d'Italie à rendre compte. Je sais bien que le ministère actuel a trouvé un théoricien pour légitimer ses hauts faits et qu'un certain Cadorna a trouvé dans son cerveau un système fait de toutes pièces pour enlever à l'Eglise tout pouvoir juridique et pour réléguer le pape dans la région *serena des faits*. Que Léon XIII prie, qu'il jeûne, qu'il bénisse, ont-ils dit ; en d'autres termes, qu'il soit un bon moine au fond du Vatican. Mais déjà, il me semble, Dieu s'est chargé de leur répondre en faisant une fois de plus parler l'âne de Balaam en la personne de Bismark, et quoi qu'il en soit de ce mouvement plutôt politique que sincère du grand chancelier, il n'y a aucun doute pour nous catholiques que Pilate et Hérode sont déjà condamnés, je veux dire le jurisconsulte idolâtre de l'Etat et le ministre persécuteur de l'Eglise.

Non, non, la papauté est un fait, son organisation intérieure est un fait, Rome, capitale du catholicisme est un fait, la puissance morale du pape sur plus de deux cents millions de catholiques est un fait. Les faits s'acceptent ; ils ne se discutent pas. Mancini et Cadorna ont beau faire, la question romaine est et restera grosse de toutes ses conséquences internationales pour l'Italie révolutionnaire. Bientôt peut-être le monde en verra les conséquences.

GIULIO.

## Pensées sur les avantages de la lecture

Si vous voulez que la lecture embellisse votre esprit et mûrisse votre jugement, ayez d'excellents livres et lisez-les fréquemment.

\* \*

Le point essentiel n'est pas de lire *beaucoup*, mais de *bien* lire.

\* \*

Ne craignez pas de lire plusieurs fois le chapitre ou la page qui vous intéresse le plus.

\* \*

Lisez avec choix, c'est-à-dire arrêtez-vous aux ouvrages qui excellent sous le rapport de la littérature ou des sciences, et qui de plus respectent la religion et les mœurs.

\* \*

Lisez avec ordre, c'est-à-dire proposez-vous un but pour votre instruction sans vous arrêter à courir d'auteur en auteur au gré du caprice et de la curiosité.

\* \*

Un bon esprit ne doit chercher dans la lecture qu'une instruction solide ou un délassement honnête.

\* \*

Un bon livre est pour un élève un Mentor, un guide précieux ; un mauvais livre, au contraire, est un ennemi dangereux, un guide perfide et pervers, une coupe empoisonnée.

\* \*

Enfin, évitez tous les livres et journaux frivoles, et regardez-en la lecture comme un temps entièrement perdu.